



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée Générale du 09 mars 2017

Objet : Toilettage de la comptabilité de Haute-Garonne Environnement

La paierie départementale a informé le Syndicat Haute-Garonne Environnement que deux biens acquis en 1995 par le Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE) n'avaient pas fait l'objet des amortissements correspondants :

- un projecteur avec un module multimédia, numéro d'inventaire : 1995MAT01, acquis en 1995 pour un montant de 15 244,90 € ;
- un logiciel avec des mallettes pédagogiques (rivières et arbres), numéro d'inventaire : 1996MAT02, acquis en 1995 pour un montant de 246 289,06 €.

Selon la réglementation en vigueur, les amortissements des biens acquis ne sont obligatoires que pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 1996.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, réunie le 09 mars 2017, décide à l'unanimité:

- de convenir du caractère obsolète des biens acquis en 1995 ;
- de ne pas procéder à l'écriture comptable de ces biens dans le BP 2017.

Pour extrait conforme,

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement